

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 11-14 octobre 2004**

## **RAPPORTS D'ÉVALUATION**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2004/6-A**  
8 septembre 2004  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## **RAPPORT RÉSUMÉ D'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION D'URGENCE RÉGIONALE AU SAHEL (10249.0)**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau de l'évaluation (OEDE): M. K. Tuinenburg tél.: 066513-2252

Chargé de l'évaluation, OEDE: M. R. Sirois tél.: 066513-2223

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



## RESUME

L'évaluation s'est concentrée sur trois domaines, notamment la stratégie d'intervention, le ciblage et l'obtention de résultats au Mali et en Mauritanie. Une analyse approfondie des mécanismes de survie et de l'économie des unités de consommation aurait fourni d'importantes données sur la vulnérabilité alimentaire utiles à la définition de la stratégie d'intervention, pour laquelle il aurait fallu tenir compte non seulement de la production agricole et des aspects nutritionnels, mais également de l'apport de l'élevage et des migrations saisonnières. Par ailleurs, l'approche régionale tend à aller à l'encontre du renforcement des capacités des structures nationales en place.

Les méthodes utilisées pour le ciblage géographique et les bénéficiaires de l'aide ont démontré que les structures nationales de suivi disposent d'une bonne connaissance de la vulnérabilité alimentaire, bien qu'un plus grand nombre d'indicateurs de vulnérabilité alimentaire soit souhaitable pour évaluer les besoins des unités de consommation. L'instauration de quotas par région, établis sur la base des données disponibles, n'a pas permis une couverture complète des besoins d'aide alimentaire. Les efforts de ciblage affiné, menés au niveau des villages et tenant compte de la vulnérabilité alimentaire conjoncturelle, ont été rendus vains par une redistribution intra-communautaire quasi systématique. Le ciblage des bénéficiaires de l'aide doit reposer sur une meilleure analyse et connaissance des milieux socioculturels, tout en insistant sur le rôle de supervision des partenaires et la nécessité d'efforts supplémentaires en matière d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité.

Les résultats ont été examinés au niveau des effets directs et des extrants. Le premier constat a mis en relief le fait qu'il n'y a pratiquement aucun suivi des effets directs qui permette d'analyser le degré de réalisation des distributions d'aide alimentaire, ni d'effectuer de triangulation. Au niveau des extrants, à peine la moitié des denrées avaient été distribuées à la fin de la période de soudure, malgré d'importants reliquats en Mauritanie, alors qu'en situation d'urgence l'aide alimentaire doit être fournie rapidement et de manière continue et adéquate. Les dispositifs de suivi doivent être établis au niveau national et capables de démontrer une progression vers les résultats recherchés. Enfin, l'unité régionale d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité, qui se concentre sur des tâches spécifiques d'évaluation des besoins, pourrait faire bénéficier de ses compétences techniques les structures nationales et les bureaux de pays, afin d'améliorer et d'harmoniser le ciblage.

## PROJET DE DECISION\*

Le Conseil d'administration prend note des informations et des recommandations figurant dans le Rapport résumé d'évaluation de l'opération d'urgence régionale au Sahel (10249.0) (WFP/EB.3/2004/6-A).

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



---

## PORTEE DE L'ÉVALUATION

1. L'analyse et les recommandations de la mission ont porté sur les points suivants: appréciation de la stratégie d'intervention; efficacité des méthodes de ciblage de l'aide alimentaire; et suivi et capacité de démontrer et attribuer les résultats, au niveau des effets directs, de l'opération d'urgence régionale au Sahel occidental. Deux pays sur cinq ont fait l'objet d'une analyse approfondie et ont bénéficié de visites sur le terrain, à savoir le Mali et la Mauritanie. L'équipe d'évaluation y a séjourné du 16 novembre au 16 décembre 2003.

---

## APERÇU GENERAL DE L'INTERVENTION D'URGENCE REGIONALE

2. L'opération d'urgence 10249.0 avait pour but de venir en aide aux populations touchées par la sécheresse et la chute des productions céréalières dans cinq pays, notamment le Cap-Vert, la Gambie, le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. Bien que ces cinq pays aient été affectés différemment, la vulnérabilité alimentaire et la malnutrition ont cependant augmenté partout. L'objectif général était de sauver des vies humaines et les objectifs plus spécifiques étaient de satisfaire les besoins nutritionnels des populations ciblées, en particulier des groupes à risque, et de maintenir les actifs et les moyens de production des familles bénéficiaires. Les distributions devaient être trimestrielles et la stratégie adaptée aux contextes nationaux respectifs. Les distributions du premier trimestre devaient permettre d'arrêter la dégradation de la situation alimentaire, celles du deuxième d'éviter les migrations et d'encourager le maintien sur place des personnes valides lors de la préparation des terres, et celles du troisième trimestre devaient avoir lieu pendant la période critique de soudure, de juillet à septembre. L'opération, d'un coût de 28 millions de dollars E.-U. environ, prévoyait la fourniture de 55 000 tonnes de denrées alimentaires à 420 000 bénéficiaires. À elle seule, la Mauritanie devait recevoir 45 000 tonnes —soit 80 pour cent du total— et le Mali 4 000 tonnes, soit 7 pour cent.

---

## STRATEGIE D'INTERVENTION

### Documentation ayant servi à l'orientation stratégique

3. L'orientation stratégique de l'opération s'est faite sur la base de plusieurs enquêtes et études, notamment: le bilan à mi-parcours de la campagne agricole des pays du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS); le rapport de la réunion de Bamako de septembre 2002; les rapports conjoints d'octobre 2002 du CILSS, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PAM sur la sécurité alimentaire et l'évaluation des déficits céréalières, couvrant le Cap-Vert, la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal; les enquêtes ACV pour les quatre pays susmentionnés. Les résultats de l'analyse de vulnérabilité, selon les enquêtes ACV, permettent de recueillir davantage de données nutritionnelles et utilisent aussi les données du système d'alerte précoce (SAP), mais l'échantillonnage reste très insuffisant. Le ciblage géographique, la stratégie d'intervention et le nombre estimé de bénéficiaires de l'aide alimentaire se sont quelque peu précisés suite aux enquêtes.
4. La plupart des documents ayant servi à la formulation concernent essentiellement la production agricole bien que, dans le cadre des enquêtes ACV, ils traitent également des aspects nutritionnels et de la sécurité alimentaire. Les rapports conjoints du CILSS, de la FAO et du PAM procèdent surtout à une analyse de la variabilité agricole, alors que la



sécurité alimentaire au Mali et en Mauritanie repose sur trois piliers principaux: l'agriculture, l'élevage, et la migration à l'étranger ou vers des centres urbains plus importants. Le pourcentage par composante de ce triangle de revenus varie considérablement d'un endroit à l'autre, mais l'agriculture ne constitue certes pas la principale source de revenus pour la majeure partie des populations ayant fait l'objet de l'enquête.

5. L'approche stratégique choisie pour le ciblage des bénéficiaires de l'aide au Mali fait partie intégrante du système national en vigueur. Cependant, les distributions ont été générales dans certaines régions, même s'il s'agissait de rations réduites. L'aide du PAM n'a couvert qu'environ 75 000 personnes sur trois mois. En Mauritanie, trois stratégies d'intervention étaient préconisées dans l'enquête ACV d'octobre 2002, à savoir: des programmes de nutrition thérapeutique et intensive dans les communautés les plus touchées afin d'améliorer la situation alimentaire des enfants; une aide alimentaire gratuite aux ménages exposés à l'insécurité alimentaire, pouvant éventuellement être ensuite fournie par le biais de programmes vivres-contre-travail (VCT) et vivres pour la formation (VPF); et des activités VCT et VPF pour les ménages vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire, afin d'éviter le déstockage. Le document de projet précise que 120 000 personnes recevront des rations complètes pendant neuf mois, jusqu'à la fin de la période de soudure, et environ 300 000 personnes recevront une ration réduite pendant six mois, débutant donc trois mois plus tard.

### **La pertinence de la stratégie**

6. La stratégie d'intervention retenue dans le document de projet, ne couvre que les distributions gratuites aux ménages vulnérables et exposés à l'insécurité alimentaire en Mauritanie, ce qui va à l'encontre des recommandations valables de l'enquête ACV. D'autre part, elle prévoit que les distributions en Gambie et au Sénégal se fassent d'abord dans le cadre d'activités communautaires. La stratégie retenue pour le Mali respecte le choix des mécanismes nationaux d'évaluation des besoins, avec la participation du PAM.
7. La stratégie choisie devrait être étroitement liée aux objectifs de l'opération et axée sur la vulnérabilité conjoncturelle liée à la situation de sécheresse; or, elle est conçue sans tenir compte des interventions structurelles en cours dans le cadre des programmes de pays, particulièrement en Mauritanie. L'approche adoptée au Mali préconise une distribution réduite, générale et immédiate à une large part de la population, à la suite d'un ciblage géographique, et ce, avant la période de soudure, à la mi-2003. Nous verrons ci-après les problèmes liés à cette approche, mais compte tenu des ressources humaines et des stocks disponibles ainsi que de la nécessité de distribuer les vivres sans retard et des directives à ce sujet, elle était probablement la seule option réaliste pour assurer une couverture alimentaire d'urgence. Une deuxième distribution mieux ciblée était prévue, mais cette dernière n'a pas été abordée, étant donné qu'elle s'est faite sans l'aide alimentaire du PAM. La Gambie et le Sénégal ont intégré, d'autre part, interventions conjoncturelles et structurelles. Dans la pratique, il est impossible de dissocier les deux formes de vulnérabilité ou même d'isoler les personnes vulnérables pour des raisons conjoncturelles de celles vulnérables que pour des motifs structurels, puisque les deux formes de vulnérabilité sont liées et co-existent.



8. Comme le précise le manuel d'alimentation et de nutrition, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est un paramètre fondamental qui détermine l'approche adoptée pour concevoir des interventions et même des stratégies de ciblage. C'est en étudiant la vulnérabilité et la localisation des groupes vulnérables que l'on peut concevoir une stratégie efficace d'intervention. Connaître les besoins de la population concernée n'est qu'une étape vers une analyse complète des facteurs qui déterminent sa vulnérabilité. Selon le cadre normatif de l'ACV, trois dimensions sont nécessaires pour mesurer l'insécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des denrées alimentaires. Il est donc surprenant que le déficit de production agricole ait pesé si lourd dans le choix de la stratégie d'intervention, alors qu'une analyse approfondie des mécanismes de survie adoptés par la population pour faire face à une vulnérabilité alimentaire accrue due à une sécheresse conjoncturelle aurait fourni d'importantes données sur l'accès aux denrées alimentaires<sup>1</sup>.

### La stratégie régionale

9. La dimension régionale a permis de sensibiliser les bailleurs de fonds et d'obtenir d'eux une réponse adéquate à la crise alimentaire qui sévissait en Mauritanie au terme de trois années consécutives de sécheresse et de récoltes infructueuses; elle a aussi permis de renforcer le rôle du bureau régional et de simplifier les démarches administratives pour la présentation des documents. La dimension régionale a permis de réunir, sous une même intervention, cinq pays souffrant de la sécheresse. Cependant, les avantages n'ont pas été identiques pour tous les pays concernés.
10. Du point de vue opérationnel, les modalités d'intervention, telles les rations, l'assortiment alimentaire, les partenaires opérationnels, la durée de l'assistance, varient d'un pays à l'autre et auraient donc pu être mises en oeuvre dans le cadre d'interventions nationales séparées. On n'a pas cherché à coordonner la mise en oeuvre de l'intervention régionale, notamment le long des frontières mauritano maliennes, où des distributions ont eu lieu à des moments différents. De plus, les communes urbaines ont bénéficié d'une aide alimentaire au Mali, alors que celles-ci ont été exclues en Mauritanie, où de grands efforts de ciblage affiné ont été déployés. Le Mali a opté pour une distribution générale réduite à l'ensemble de la population des régions ciblées. Enfin, les rations en Mauritanie ont fourni 1 800 et 2 100 kilocalories, alors que les rations partielles mais généralisées étaient de 1 050 kilocalories au Mali.
11. Les arguments favorables et défavorables à une stratégie régionale plutôt que nationale sont résumés ci-après. Les arguments favorables sont les suivants: la sensibilisation des bailleurs de fonds pour l'ensemble de la région, évitant ainsi que certains pays soient défavorisés au détriment d'autres; le pouvoir décisionnel accru du bureau régional concernant l'octroi des fonds et des denrées, ainsi que la coordination et le déploiement du

---

<sup>1</sup> Commentaire du bureau régional: L'analyse contenue sous la section traitant de la pertinence de la stratégie ne prend pas en considération toutes les données disponibles et utilisées. Avant la conception de l'intervention, l'unité régionale ACV, en étroite collaboration avec son bureau à Rome et les bureaux de pays, a évalué l'impact de la sécheresse en analysant tous les éléments et en utilisant les données primaires et secondaires.

Ainsi, la stratégie d'intervention a été élaborée après consultation des résultats des différentes missions, évaluations et enquêtes menées en Mauritanie par les différentes institutions et agences (CILSS/FAO, FEWS-NET; OSA, système d'alerte précoce en Mauritanie, PAM, OXFAM-Royaume-Uni, MSF et l'enquête ACV d'octobre 2002). Alors que la mission CILSS/FAO se concentre surtout sur la production agricole, tous les autres acteurs ont évalué la situation à partir d'une série d'indicateurs qui incluent la plupart des éléments ayant une influence sur la sécurité alimentaire.

L'enquête ACV, en particulier, a évalué l'impact de la sécheresse sur la sécurité alimentaire des ménages et a, pour cela, évalué les aspects de la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des denrées alimentaires, ainsi que les stratégies de gestion des risques disponibles utilisées par les ménages.



personnel régional; une meilleure communication et un échange d'informations entre les pays touchés par la sécheresse; et la simplification des démarches administratives, rassemblant en un seul document de projet les cinq interventions nationales.

12. Les arguments défavorables concernent: le pouvoir national décisionnel amoindri, certains pays pouvant sembler désavantagés par rapport à d'autres; la difficulté d'intégration des stratégies nationales existantes du PAM à celles directement liées à la sécheresse; la tendance à outrepasser le dispositif de suivi national en Mauritanie, ce qui peut nuire au renforcement des capacités nationales; et le risque d'un manque de cohérence dans l'interprétation des directives.
13. La plupart des questions opérationnelles pouvaient être traitées au niveau national, permettant une plus grande cohésion nationale et un renforcement des capacités, domaine où le PAM intervient déjà. Cependant, certains pouvoirs décisionnels, d'échange d'informations et de coordination auraient pu être conservés par le bureau régional, tels les répartitions de vivres et de fonds et le partage des compétences. Les urgences à évolution lente ne sauraient justifier une multiplication des structures régionales qui risquerait de nuire à la synergie existant entre les interventions nationales, et aller ainsi à l'encontre de la priorité stratégique liée au renforcement des capacités nationales. Il convient d'encourager et de maintenir une décentralisation maximale des pouvoirs décisionnels au niveau national.

### **Recommandation**

- Donner la priorité à une plus grande intégration aux structures nationales, surtout pour les catastrophes à caractère prévisible ou à évolution lente, afin de favoriser les synergies nationales et de renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de telles interventions; ces bénéfices sont plus importants que les quelques avantages comparatifs que présentent les interventions régionales, telles la mobilisation des ressources et la présentation d'un seul document.

## **EFFICACITE DES METHODES DE CIBLAGE**

14. L'efficacité des méthodes de ciblage varie grandement d'un pays à l'autre. L'évaluation a identifié deux niveaux de ciblage des besoins alimentaires: le ciblage géographique et celui des bénéficiaires de l'aide. Le document de projet prévoit un ciblage géographique au moyen des indicateurs suivants: état nutritionnel, consommation alimentaire, niveau de production, ressources assurant la sécurité alimentaire au niveau du ménage, réserves céréalières, niveau des prix, migration anormale, utilisation de stratégies extrêmes de survie et présence de partenaires opérationnels.

### **Le ciblage géographique au Mali**

15. Le PAM n'a pas effectué de ciblage propre, ni de distribution directe. Le programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) fait partie du système de sécurité alimentaire renforcé du Mali, qui est bien rodé. Il regroupe le gouvernement, qui prend en charge 80 pour cent du budget, ainsi que les bailleurs de fonds. Le bureau de pays du PAM occupe la fonction centrale de coordonnateur des donateurs et assure le fonctionnement du secrétariat permanent du PRMC, participant ainsi à toute prise de décisions. Le PRMC s'occupe de la préparation et du suivi des dossiers et toute décision est prise sur une base consensuelle.



16. La coordination au sein du PRMC s'effectue à deux niveaux. Le Comité de gestion des donateurs réunit à quelques reprises au cours de l'année les missions diplomatiques des pays et organismes partenaires du PRMC; il examine et adopte budgets et décisions importantes sur la base de dossiers préparés et approuvés par le comité technique. Le Comité d'orientation et de coordination du système de sécurité alimentaire, qui constitue l'organe majeur de concertation et de pilotage, réunit régulièrement tous les ministres<sup>2</sup> concernés et les partenaires. L'Office des produits agricoles du Mali gère le stock national de sécurité et l'Observatoire des marchés agricoles assure la transparence des opérations du marché céréalier et gère les fonds communs de contrepartie et de sécurité alimentaire.
17. Au Mali, seule la région frontalière mauritanienne de Kayes et de Koulikoro a bénéficié d'une aide alimentaire, dont une partie provenait du PAM, sous forme de distribution générale gratuite en janvier 2003. Contrairement à la Mauritanie, certaines communes urbaines maliennes, comme celle de Nioro, ont également profité de la distribution gratuite. Seules 3 communes sur 16 ont été exclues; elles étaient d'une vulnérabilité moindre et bénéficiaient de banques de céréales.
18. Le SAP a des équipes techniques régionales responsables de la collecte et de l'analyse des informations de suivi, lesquelles permettent d'identifier à l'avance l'insécurité alimentaire. Le rôle du SAP est de prévoir les crises alimentaires, d'en apprécier l'ampleur et de déterminer le lieu, la manière et les modalités d'intervention. Des enquêtes socio-médico-nutritionnelles approfondies précisent l'importance des problèmes détectés. La cellule d'appui pour le développement à la base prépare les demandes d'aide d'urgence et suit la mise en œuvre des mesures d'urgence. La méthodologie du SAP se fonde principalement sur une comparaison de données conjoncturelles et structurelles pour comprendre et interpréter l'évolution des indicateurs<sup>3</sup>, sur la base d'une année moyenne ou de référence. Lors de la campagne 2002-2003, la crise a touché une large population et le niveau des stocks nationaux de sécurité alimentaire a été insuffisant pour couvrir les besoins. Le PAM, avec 4 000 tonnes, prévoyait de couvrir environ un sixième des besoins, mais sa contribution réelle n'a représenté que 20 pour cent de ces prévisions, la totalité des denrées n'ayant toujours pas été reversée au Stock national de sécurité.

### **Le ciblage géographique en Mauritanie**

19. Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) est chargé de la gestion des crises en Mauritanie, appuyé par l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA) qui est responsable d'un programme d'identification et de suivi régulier des zones à risque et des populations vulnérables. En fin de campagne agricole 2000-2001, l'interprétation de différents indicateurs quantitatifs et qualitatifs a permis de répertorier trois catégories de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, à savoir modérée, élevée ou extrême, sur quatre grandes zones géographiques. Une évaluation des besoins d'aide alimentaire d'urgence a été effectuée.
20. La zone est et sud-est frontalière avec le Mali, est essentiellement une zone de production céréalière, fortement dépendante de la pluviométrie. La zone du Fleuve est une zone de cultures pluviales, de décrue et irriguées. Les deux autres zones, du Nord et de l'Aftout, sont respectivement des zones de culture de dattes et d'élevage et d'agriculture pluviale, mais les récoltes y sont très insuffisantes et les activités pastorales sont peu

<sup>2</sup> Ministres concernés par la sécurité alimentaire: Ministre de tutelle du PRMC, Ministre de l'administration territoriale, Ministre des transports, Ministre du budget.

<sup>3</sup> Entre autres, pluviométrie suffisante, bien répartie dans le temps et l'espace; crues; situation des prédateurs; activités pratiquées; potentialités de cultures; mobilité des populations; existence et structure des marchés céréaliers et du bétail.



nombreuses. L'Aftout souffre de problèmes en majorité structurels, mais est aussi très vulnérable aux secousses conjoncturelles.

21. L'identification des zones à risque s'effectue à deux moments de la campagne agropastorale: pendant la campagne provisoire de fin septembre et pendant la campagne définitive de fin février, au terme des campagnes d'hivernage, de décrue et de maraîchage. Au lieu de procéder à des enquêtes quantitatives précises, la procédure d'identification des zones alimentaires rurales à risque est fondée sur une suite d'appréciations qualitatives de facteurs et d'indicateurs<sup>4</sup> touchant la sécurité alimentaire. Chaque zone rurale, découpée dans toutes les Moughataa (départements) du pays, est classée selon son degré de vulnérabilité.
22. Les modalités de ciblage, voire la détermination des quotas fixés à Nouakchott jusqu'au niveau des communes, sont basées sur les données démographiques disponibles du dernier recensement, actualisé au taux annuel d'accroissement démographique de 2,4 pour cent, et auxquelles on applique les coefficients de vulnérabilité basés sur les critères de pauvreté de 2000; cela permet ensuite de déterminer les coefficients de vulnérabilité régionale. Ceci donne évidemment lieu à des disparités entre les effectifs estimés et le nombre réel de personnes vulnérables.
23. Enfin, contrairement à ce qui s'est passé au Mali, le bureau régional du PAM a entrepris une étude ACV en octobre 2002, en complément des informations déjà existantes auprès des structures nationales et d'autres sources d'information. Cette enquête a apporté des éléments supplémentaires sur la situation nutritionnelle dans certaines zones à risque, mais n'a pas donné toutes les informations nécessaires.
24. Enfin, plusieurs critères de sélection ont été utilisés pour le ciblage géographique et l'établissement de quotas alimentaires. Cependant, l'analyse du poids relatif d'autres facteurs intervenant dans l'économie des unités de consommation aurait permis une analyse plus large des effets d'une sécheresse conjoncturelle sur l'insécurité alimentaire structurelle et aurait permis d'affiner le rôle de l'aide alimentaire dans un tel contexte.

### Recommandation

- Favoriser une plus grande synergie et une meilleure collaboration entre les services nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et l'unité ACV du PAM, afin d'harmoniser les approches respectives et les indicateurs de vulnérabilité en situation de crise alimentaire.

### Le ciblage des bénéficiaires d'aide au Mali

25. Il n'y a pas eu de ciblage des bénéficiaires de l'aide alimentaire puisque les modalités de mise en oeuvre de l'aide prévoyaient la distribution de 27 kilogrammes de céréales par personne sur trois mois à toute la population en difficulté alimentaire recensée dans les communes considérées. Toutefois, la discordance entre les données de l'administration locale et celles du SAP sur la population a conduit au non-respect de la ration individuelle prévue, et la ration moyenne a varié de 13 à 35 kilogrammes par personne.

<sup>4</sup> Entre autres, pluviométrie; situation des cultures; situation pastorale; autres activités génératrices de revenus; situation des prix et des approvisionnements; situation sanitaire et nutritionnelle; infrastructures et activités de développement.



## Le ciblage des bénéficiaires d'aide en Mauritanie

26. Le document de projet prévoyait une distribution générale de rations complètes aux groupes ciblées et un ciblage affiné au niveau des villages. Le nombre de familles ciblées est basé sur les quotas par village alloués par les comités départementaux, divisé ensuite par la ration prévue. Il ne s'agit donc pas d'un ciblage des familles réellement en situation d'insécurité alimentaire, mais plutôt d'une estimation des personnes pouvant bénéficier des vivres alloués. La différence par rapport au ciblage géographique est que les critères d'attribution des quotas par village sont fortement subjectifs et dépendent des arguments présentés par les élus et les autorités villageoises.
27. Les modalités de mise en œuvre du PAM prévoyaient que les quatre organisations non gouvernementales (ONG)<sup>5</sup> partenaires opérationnelles et le CSA devaient se charger de la sélection des bénéficiaires, de la réception, de la manutention et de la distribution des vivres, en collaboration avec les comités villageois et les autorités locales. Cependant, malgré une réunion de concertation en novembre 2003, les ONG ont choisi des approches différentes. De nombreux critères ont été utilisés qui variaient selon les sites visités, à savoir femmes chefs de ménage, handicapés, actifs des ménages, membres actifs, pauvreté, malades, ménages vulnérables démunis, taille de la famille, femmes chefs de ménage avec enfants handicapés et orphelins, femmes divorcées et veuves, orphelins et chefs de ménage invalides ou malades.
28. Un indicateur de vulnérabilité alimentaire, qui n'est pas systématiquement retenu, concerne les emprunts en aliments faits par certaines familles pauvres. Les ménages empruntent des aliments auprès des commerçants pendant la période de soudure, à un moment où les prix sont élevés. Le remboursement intervient au moment des récoltes et en valeur marchande, quand les prix sont bas. Théoriquement, le sac est emprunté à une valeur de 100 et est remboursé au double, mais sur la base des prix en vigueur. En période de récoltes, la valeur du sac peut être tombée à 50. Comme les prix sont inférieurs de moitié, il faudra rembourser en moyenne le double de la valeur marchande empruntée, soit quatre fois plus que la quantité d'aliments initialement empruntée. La documentation technique utilisée pour cibler les bénéficiaires de l'aide alimentaire ne décrit pas de façon adéquate les systèmes de solidarité existants, ni le recours systématique à l'endettement auquel sont contraints les ménages vulnérables dans les communautés. Le système d'endettement tel que pratiqué dans les communautés en Mauritanie est une forme d'usure et contribue à maintenir les ménages dans la pauvreté.
29. Aucun ménage vulnérable n'a été identifié dans 6 des 15 sites visités. Plus de 900 familles ont été officiellement ciblées, mais plus de 2 200 ont reçu une aide d'urgence. La notion de ciblage des ménages implique que ceux qui sont ciblés seront les consommateurs finals de l'aide alimentaire, comme s'il était possible d'isoler les personnes ciblées de leur milieu social, dans un village ou au sein d'une communauté, faisant ainsi abstraction des liens qui existent et conditionnent la vie quotidienne des populations. Il faut adapter le ciblage au contexte et incorporer les réalités sociales dans l'approche plutôt que de chercher à adapter la réalité au modèle.
30. Les directives et références du PAM sur la vulnérabilité, ainsi que les études ACV, indiquent qu'il est nécessaire de procéder à une analyse détaillée de la vulnérabilité, car une évaluation initiale rapide ne permet pas d'approfondir l'analyse de la vulnérabilité alimentaire. Le manuel de terrain des opérations d'urgence précise qu'une analyse des

<sup>5</sup> Association de coopération et de recherche pour le développement; Fédération luthérienne mondiale; OXFAM-Royaume-Uni; Vision mondiale.



causes sous-jacentes et des stratégies de survie est indispensable pour établir la vulnérabilité; elle doit aussi tenir compte de la capacité des groupes concernés de faire face aux conditions existantes et impliquer les communautés, afin de permettre un ciblage affiné, compris et accepté par tous. Ce manuel stipule par ailleurs que les ménages doivent être définis en fonction des habitudes socioculturelles de la zone. La vulnérabilité nutritionnelle est bien définie dans le manuel d'alimentation et de nutrition, mais doit tenir compte, outre l'alimentation, d'autres conditions préalables fondamentales, notamment la santé et les soins.

31. De plus, le manuel de terrain des opérations d'urgence du PAM stipule que si des distributions généralisées sont nécessaires rapidement sans que des renseignements précis soient disponibles, le ciblage géographique représente la seule forme initiale possible, les rations étant réduites pour permettre des distributions plus larges. Des mécanismes de redistribution communautaire sont généralement mis en œuvre. Enfin, comme le précise le manuel d'alimentation et de nutrition du PAM, plus le ciblage est fin et dépendant de structures externes, plus il est cher. Il est donc préférable et plus réaliste de permettre plus d'erreurs d'inclusion que d'exclusion.
32. Si l'on tient compte des efforts de sélection des bénéficiaires, des critères variés utilisés et du phénomène de redistribution, l'efficacité du ciblage est mitigée, et la dilution des rations inévitable. Il est donc lent, coûteux et inefficace de demander un ciblage affiné si l'on n'incorpore pas dans l'analyse les phénomènes de redistribution. De plus, l'unité de consommation n'est pas toujours le ménage, ce qui ajoute à la difficulté d'établir des critères trop précis. Il convient donc de tenir compte des mécanismes sociaux dans le ciblage; la responsabilité en reviendra aux comités villageois, qui pourront allouer l'aide selon leurs propres critères. Les partenaires opérationnels pourraient avoir un rôle de supervision, afin d'éviter les abus, plus particulièrement dans les villages mixtes où vivent plusieurs groupes ayant différentes coutumes sociales.

## Recommandations

- S'assurer d'une meilleure connaissance des milieux socioculturels et de leurs mécanismes respectifs d'appui et d'interdépendance dans l'analyse de la vulnérabilité qui sert de base pour le ciblage des bénéficiaires de l'aide. Dans ce cas, intégrer dès le départ les phénomènes de partage et redistribution alimentaire dans le ciblage, spécialement en l'absence de données suffisantes, du peu de temps disponible pour la collecte d'informations et des moyens à disposition.
- S'assurer d'une plus grande synergie entre toutes les parties prenantes et mieux définir le rôle et les responsabilités de chacune d'entre elles. Par exemple, la sélection des bénéficiaires de l'aide alimentaire par la communauté et ses représentants, ainsi que la supervision de ce ciblage par les partenaires de mise en œuvre auraient permis d'éviter les répétitions d'efforts dues aux redistributions systématiques.



## RESULTATS

### Les résultats de l'opération

33. L'objectif général de l'opération d'urgence était de sauver des vies humaines (correspondant à l'échelon "Impact" dans le cadre logique), donc difficilement attribuable aux seules interventions du PAM. Dans le cadre de cette évaluation, les résultats relatifs aux variations des taux de malnutrition présentent un intérêt particulier au Mali et en Mauritanie, vu l'accent mis dans l'opération sur la satisfaction des besoins nutritionnels. Au niveau des effets directs, l'objectif nutritionnel est à considérer comme réalisé si les taux de malnutrition sont maintenus ou meilleurs qu'en l'absence d'intervention d'urgence. Au niveau des extrants, les nombres de bénéficiaires de l'aide alimentaire et de tonnes distribuées à temps sont des indicateurs de performance utiles. Nous allons examiner ces deux niveaux de résultats.

### Résultats des effets directs

34. Au niveau des effets directs, il n'y a pas eu de suivi systématique, sauf quelques études et enquêtes périodiques, qui permettent de suivre les effets de l'aide alimentaire. Il n'est donc pas possible d'attribuer tout changement des taux de malnutrition à l'action du PAM. Tout au plus, les enquêtes nutritionnelles d'ACV pourraient servir de source supplémentaire d'information, également utiles à des fins de triangulation. Toutefois, les dispositifs de suivi nationaux devraient être capables de fournir suffisamment d'informations fiables pour mesurer les résultats. Les données disponibles ne sont pas consolidées et ne sont pas assorties d'indicateurs de performance constants; elles ne sauraient donc servir de base d'analyse systématique permettant de mesurer les effets directs. Ainsi, il est impossible d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs spécifiques.
35. Il existe par ailleurs une certaine confusion concernant le rôle régional précis de l'ACV: Les bureaux nationaux du PAM tendent à lui attribuer un rôle de suivi national alors que sa responsabilité première est d'analyser la vulnérabilité à l'aide d'enquêtes et d'en faire la cartographie. De nombreuses directives existent concernant le suivi-évaluation dans des situations d'atténuation des catastrophes, ce qui peut être utile pour l'élaboration de tels dispositifs.

### Recommandation

- S'assurer de la mise en place de dispositifs nationaux de suivi systématique capables de montrer que l'opération obtient effectivement les résultats recherchés; il existe un risque réel que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité soient perçues comme le principal responsable de la collecte de données sur les effets directs de l'intervention. L'unité régionale ACV, qui se concentre sur l'évaluation des besoins et l'organisation d'enquêtes sporadiques, est souvent considéré par les structures nationales comme un acteur principal des dispositifs nationaux de suivi.



## Résultats des extraits

36. Certains résultats importants peuvent toutefois être démontrés au niveau des extraits.

<b>TABLEAU 1: AIDE DISTRIBUÉE EN FIN DE PÉRIODE DE SOUDURE (AU 30 SEPTEMBRE 2003)*</b>				
	<b>Distribution prévue en 2003</b>	<b>Distribution réelle (au 30 septembre)</b>	<b>Pourcentage prévu/réel (au 30 septembre)</b>	<b>Pourcentage urgence régionale/total du pays</b>
<b>CAP-VERT</b>				
– Opération d'urgence 10249.0	2 394	0	0	0
– Projet de développement 06263.0	3 473	2 399	69	
<b>Total</b>	<b>5 867</b>	<b>2 399</b>		
<b>GAMBIE</b>				
– Opération d'urgence 10249.0	2 340	2 860	122	33
– Projet de développement 5932.01	7 026	4 550	65	
– Projet de développement 2729.03	2 120	1 280	60	
<b>Total</b>	<b>11 486</b>	<b>8 690</b>		
<b>MALI</b>				
– Opération d'urgence 10249.0	4 000	4 000	100	28
– Programme de pays 10205.0	9 375	10 336	110	
<b>Total</b>	<b>13 375</b>	<b>14 336</b>		
<b>MAURITANIE</b>				
– Opération d'urgence 10249.0	43 632	18 502	42	53
– Opération d'urgence 10147.0 (reliquats)	10 000	10 000	100	
<b>Total des opérations d'urgence</b>	<b>53 632</b>	<b>28 502</b>	<b>53</b>	
– Programme de pays 10209.0	11 500	6 458	56	
<b>Total</b>	<b>65 132</b>	<b>34 960</b>		
<b>SÉNÉGAL</b>				
– Opération d'urgence 10249.0	2 999	1 428	48	31
– Programme de pays 10088.0	6 000	3 114	52	
<b>Total</b>	<b>8 999</b>	<b>4 542</b>		
<b>TOTAL, OPÉRATION D'URGENCE 10249.0</b>				
	<b>55 365</b>	<b>26 790</b>	<b>48</b>	<b>41</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				
	<b>104 859</b>	<b>64 927</b>		
<b>Total programme de pays + projets de développement</b>				
	<b>39 494</b>	<b>28 137</b>		

\* Ne comprend pas les reliquats des autres interventions au Mali et Sénégal.



37. Il est intéressant de noter que l'opération d'urgence régionale ne représente que la moitié des quantités totales du PAM prévues dans les cinq pays. Près de 40 000 tonnes proviennent d'autres projets du PAM, notamment des programmes de pays et des projets de développement. Les quantités distribuées sont globalement plus élevées pour ces derniers, avec 71 pour cent des prévisions annuelles. En ce qui concerne l'opération d'urgence, il existe d'importantes variations selon les pays entre les distributions de denrées alimentaires effectives et prévues. En fait, seule la moitié des denrées ont été distribuées en moyenne sur les cinq pays, au moment où leur totalité aurait dû l'être, soit après neuf mois ou en fin de période de soudure, ce qui indique qu'il est indispensable de tenir compte des contextes nationaux et des capacités d'absorption dans les opérations régionales.

**TABLEAU 2: DISTRIBUTION PONDÉRÉE AU 30 SEPTEMBRE 2003, SELON LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES (10249.0)**

	Besoins alimentaires réels	Denrées effectivement reçues	Denrées effectivement distribuées	Pourcentage reçu/ besoins	Pourcentage maximum* distribué/reçu
Cap-Vert	2 394	0	0	0	0
Gambie	2 340	3 318	2 860	142	86
Mali	4 000	4000	4 000	100	0
Mauritanie	43 632	36 565	18 502	84	51
Sénégal	2 999	1 199	1 428	40	119
<b>Total</b>	<b>55 365</b>	<b>41 082</b>	<b>26 790</b>		

\* La totalité des 4 000 tonnes a été empruntée au stock national de sécurité malien.

38. Il faut accorder une attention particulière aux distributions effectives et pondérées au 30 septembre 2003 (denrées reçues par rapport aux besoins et denrées distribuées par rapport aux quantités reçues), car l'opération a reçu 100 pour cent des ressources. La proportion de denrées distribuées est supérieure à 100 pour cent des besoins pour la Gambie, vu les quantités supplémentaires disponibles. Cependant, si l'on se base sur les quantités effectivement reçues, le taux de distribution ne représente que 86 pour cent. En Mauritanie, les quantités reçues pouvaient permettre une couverture de 84 pour cent des besoins, mais les quantités distribuées n'ont atteint que 42 pour cent, sur un total possible de 51 pour cent. La moyenne des deux opérations d'urgence en Mauritanie porte à 53 pour cent le taux de distribution couvrant les besoins, grâce à d'importants reliquats (10 000 tonnes). Les quantités reçues représentent 40 pour cent des besoins au Sénégal, mais les quantités distribuées atteignent 48 pour cent des besoins sur un maximum de 119 pour cent. Le Mali n'avait rien reçu au moment de l'évaluation; toutefois les distributions avaient couvert 100 pour cent des besoins, les denrées ayant été empruntées au stock national de sécurité malien. Le PAM ne prévoyait de rembourser que quelque 750 tonnes, pour des raisons qui n'ont pas été élucidées par l'évaluation. Enfin, aucune distribution n'a eu lieu au Cap-Vert. La Gambie et le Mali sont les deux seuls pays à avoir respecté le calendrier de distribution pendant la période de soudure et avant les récoltes.



39. En Mauritanie, les quatre partenaires de mise en oeuvre du PAM étaient responsables du dispositif de ciblage et de distribution de près de 34 000 tonnes au titre de l'opération d'urgence régionale, auxquelles venaient s'ajouter les reliquats de 2002. Au total, les denrées distribuées par les partenaires en Mauritanie représentaient, au 31 décembre 2003 et pour les deux opérations jumelées, 67 pour cent en moyenne des quantités prévues, variant de 47 à 75 pour cent selon le partenaire. Les reliquats représentaient le tiers du total des denrées distribuées au titre des deux opérations.
40. Le retard dans l'arrivée de l'aide alimentaire est certes un élément essentiel qui explique en grande partie que seule la moitié des quantités prévues ait été distribuée dans les délais impartis. Mais, compte tenu de l'importance des reliquats de l'intervention précédente à distribuer sur l'année 2003, qui sont de l'ordre de 25 000 tonnes, on peut également remettre en question la capacité d'absorption de l'aide en Mauritanie. Cette capacité a été limitée par plusieurs facteurs, notamment: le manque d'une analyse sérieuse des besoins du PAM en ressources humaines et matérielles pour faire face à une opération de cette ampleur; l'importance des contraintes logistiques, tels l'encombrement portuaire, la capacité d'entreposage, la situation de quasi-monopole du transport, la difficulté d'acheminement aux points de distribution finale, le retrait de personnel pour couvrir d'autres interventions, et les coûts de changement de modalités de mise en oeuvre et l'introduction des ONG partenaires, ce qui a requis un certain rodage. Finalement, les importations commerciales de 80 000 tonnes de céréales ont également causé des engorgements d'ordre logistique. En somme, ces contraintes réelles ont immanquablement affecté le niveau de mise en oeuvre et les résultats, non seulement au niveau des extrants, mais aussi des effets directs.

### **Recommandation**

- Fournir un effort supplémentaire dans toute situation de sécheresse, afin de répondre rapidement et de manière continue et adéquate aux besoins alimentaires, surtout en période de soudure. Les mécanismes internes d'allocation des ressources devront tenir compte des objectifs des projets, afin d'assurer une meilleure disponibilité en temps voulu des denrées alimentaires lorsque des vies sont en jeu. Le présent effort d'amélioration des procédures de l'Organisation devrait résoudre ces questions.



## ANNEXE

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION—  
OPÉRATION D'URGENCE RÉGIONALE AU SAHEL (10249.0)**

Recommandations au PAM (novembre et décembre 2003)	Pour action par	Réponse de la direction et mesures prises (juillet 2004)
<b>La stratégie d'intervention</b>		
<b>La stratégie régionale</b>		
<p>Donner la priorité à une plus grande intégration aux structures nationales, surtout pour les catastrophes à caractère prévisible ou à évolution lente, afin de favoriser les synergies nationales et de renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de telles interventions; ces bénéfices sont plus importants que les quelques avantages comparatifs que présentent les interventions régionales, telles la mobilisation des ressources et la présentation d'un seul document.</p>	<p>Bureaux de pays, en collaboration avec l'unité de programme (PSU) du bureau régional et de la division des politiques</p>	<p>L'analyse contenue dans l'évaluation de la problématique d'une approche régionale n'est pas soutenue par un constat précis. Il est entendu que le choix d'une opération régionale avait un objectif pratique très spécifique dans le contexte sahélien de l'automne 2002. Cette décision du bureau régional était basée sur les capacités administratives des cinq bureaux de pays et une demande de garantie des donateurs qu'un contrôle des ressources pourrait s'exercer en cas de besoin.</p> <p>Il est essentiel de préciser que toutes les activités opérationnelles demeuraient l'entière responsabilité des bureaux de pays. La préparation de la stratégie d'intervention a été faite en collaboration avec les équipes nationales et a respecté la volonté des partenaires dans chacun des pays. En Mauritanie, les données et les informations disponibles auprès de l'OSA et du SAP de Mauritanie ont été consultées et ont été utilisées ainsi que les enquêtes ACV pour déterminer les stratégies d'intervention et les zones de ciblage. De plus, l'OSA a participé sur le terrain aux enquêtes ACV. L'OSA avait exprimé la volonté de participer à l'analyse avec l'unité ACV du PAM et demandé une assistance technique en ACV.</p> <p>En juillet 2003, le bureau de Mauritanie a obtenu un financement pour travailler plus étroitement avec l'OSA et l'unité régionale ACV fournira un appui technique à l'OSA pendant toute l'année 2004. Au Mali, la stratégie adoptée, à la demande du bureau de pays, a été de travailler étroitement avec le Gouvernement malien et les bailleurs de fonds par le biais du PRMC. Les rôles respectifs de chacun, à l'intérieur des bureaux nationaux et du bureau régional, ont jusqu'à preuve du contraire été respectés.</p>



## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION— OPÉRATION D'URGENCE RÉGIONALE AU SAHEL (10249.0)

Recommandations au PAM (novembre et décembre 2003)	Pour action par	Réponse de la direction et mesures prises (juillet 2004)
<b>Effizienz et efficacité des méthodes de ciblage</b>		
<b>Le ciblage géographique</b>		
<p>Favoriser une plus grande synergie et une meilleure collaboration entre les services nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et l'unité ACV du PAM, afin d'harmoniser les approches respectives et les indicateurs de vulnérabilité en situation de crise alimentaire.</p>	<p>Bureaux de pays, en collaboration avec l'unité régionale ACV</p>	<p>En ce qui concerne le ciblage géographique, deux sources ont été utilisées, à savoir l'OSA, par son système d'alerte précoce en Mauritanie et l'enquête ACV de 2002. Les deux sources ont utilisé les indicateurs suivants pour évaluer la situation de la sécurité alimentaire des communes et des ménages: prix et disponibilité des denrées alimentaires et des animaux; accès aux marchés et aux autres infrastructures; sources de revenus disponibles; consommation alimentaire; stratégies de survie; données migratoires; taux de malnutrition; situation sanitaire, etc. Tous ces indicateurs ont été analysés selon un cadre spécifique d'analyse qui suit les directives d'analyse de vulnérabilité du PAM et d'autres organismes.</p> <p>Toutefois, le PAM considère que les concepts et les techniques de l'ACV pourraient sensiblement être mieux expliqués et devraient être transférés aux institutions nationales, afin que le ciblage soit perçu dans la même optique. Suite à ce constat, le bureau du PAM en Mauritanie, en collaboration avec l'unité régionale ACV, met actuellement en place une collaboration technique avec l'OSA.</p>
<b>Le ciblage des bénéficiaires d'aide</b>		
<p>S'assurer d'une meilleure connaissance des milieux socioculturels et de leurs mécanismes respectifs d'appui et d'interdépendance dans l'analyse de la vulnérabilité qui sert de base pour le ciblage des bénéficiaires de l'aide. Dans ce cas, intégrer dès le départ les phénomènes de partage et redistribution alimentaire dans le ciblage, spécialement en l'absence de données suffisantes, du peu de temps disponible pour la collecte d'informations et des moyens à disposition.</p>	<p>Bureaux de pays</p>	<p>Cette recommandation n'est pas très claire. Au démarrage de l'intervention, le PAM a défini en Mauritanie des critères de sélection des bénéficiaires en collaboration avec les ONG partenaires, l'OSA et les autres acteurs locaux dans le domaine du développement sur la base de l'ensemble des rapports et évaluations déjà cités. Des distributions gratuites ont eu lieu en Mauritanie et au Mali, selon les recommandations des partenaires, des donateurs et la volonté des bureaux de pays. Le phénomène traditionnel de redistribution des vivres au sein d'une communauté, par exemple, devait faire partie de la stratégie des ONG pour les</p>



## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION— OPÉRATION D'URGENCE RÉGIONALE AU SAHEL (10249.0)

Recommandations au PAM (novembre et décembre 2003)	Pour action par	Réponse de la direction et mesures prises (juillet 2004)
		distributions. Le bureau de pays arrêtera une méthode de ciblage privilégiant l'entité village, mieux adaptée au contexte social, pour la prochaine intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR 10359.0) en Mauritanie qui débutera en janvier 2005.
S'assurer d'une plus grande synergie entre toutes les parties prenantes et mieux définir le rôle et les responsabilités de chacune d'entre elles. Par exemple, la sélection des bénéficiaires de l'aide alimentaire par la communauté et ses représentants, ainsi que la supervision de ce ciblage par les partenaires de mise en œuvre auraient permis d'éviter les répétitions d'efforts dues aux redistributions systématiques.	Bureaux de pays	En Mauritanie, une réunion rappelant les rôles et responsabilités des partenaires a eu lieu en novembre 2002. Une correspondance a été adressée aux ONG au sujet de leurs responsabilités dans le processus de ciblage et de distribution. Des critères de sélection ont été proposés. Il aurait été intéressant d'examiner pourquoi les modalités de mise en œuvre n'ont pu être partout respectées par les ONG. L'expérience de la collaboration avec les ONG en Mauritanie est récente et une évaluation aurait pu orienter les collaborations futures, dans la mesure où l'association avec les ONG sur le terrain est considérée par tous les bailleurs de fonds comme une percée symbolique. Depuis le début 2004, le PAM a choisi de revoir les accords avec les ONG dans le but d'améliorer le ciblage des bénéficiaires. Le bureau de pays a recueilli des informations sur le processus de ciblage et de distribution communautaire du bureau du PAM en Tanzanie. Des discussions ont été engagées avec les partenaires en vue de son adaptation et son application au contexte mauritanien.
<b>Résultats</b>		
<b>Résultats des effets directs</b>		
S'assurer de la mise en place de dispositifs nationaux de suivi systématique capables de montrer que l'opération obtient effectivement les résultats recherchés; il existe un risque réel que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité soient perçues comme le principal responsable de la collecte de données sur les effets directs de l'intervention. L'unité régionale ACV, qui se concentre sur l'évaluation des besoins et l'organisation d'enquêtes sporadiques, est souvent considéré par les structures nationales comme un acteur principal des dispositifs nationaux de suivi.	Bureaux de pays, en collaboration avec la Division de la gestion axée sur les résultats	L'ACV ne s'est pas occupée du suivi de l'opération en tant que tel, ceci incombant aux bureaux de pays et aux partenaires sur le terrain. Elle a évalué trois éléments spécifiques dans cette opération: impact de la sécheresse sur la situation alimentaire des ménages - ACV 2002; situation alimentaire des ménages après la période de soudure 2003 – ACV octobre 2003; et situation nutritionnelle des enfants pendant toute l'année 2003.



## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION— OPÉRATION D'URGENCE RÉGIONALE AU SAHEL (10249.0)

Recommandations au PAM (novembre et décembre 2003)	Pour action par	Réponse de la direction et mesures prises (juillet 2004)
		<p>Durant l'opération, des faiblesses au niveau du suivi national ont été constatées par le bureau de pays et les partenaires. Des mesures ont été prises dans le cadre de la nouvelle politique de gestion axée sur les résultats, concept qui n'était pas encore bien déterminé au moment de la mise en œuvre en 2003. Les mesures suivantes, pour l'amélioration des fiches de collectes du dispositif de suivi d'indicateurs de sécurité alimentaire, en collaboration avec l'OSA et les ONG partenaires, ont été prévues:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ actualisation du cadre logique de l'opération (à l'intérieur de l'IPSR 2005–2007;</li> <li>➤ consultation de spécialistes en janvier et février 2004 et formulation des indicateurs de suivi;</li> <li>➤ enquête pilote en cours du 13 au 17 juin 2004;</li> <li>➤ établissement d'un référentiel de base prévu au troisième trimestre 2004.</li> </ul>
<b>Résultats des extraits</b>		
<p>Fournir un effort supplémentaire dans toute situation de sécheresse, afin de répondre rapidement et de manière continue et adéquate aux besoins alimentaires, surtout en période de soudure. Les mécanismes internes d'allocation des ressources devront tenir compte des objectifs des projets, afin d'assurer une meilleure disponibilité en temps voulu des denrées alimentaires lorsque des vies sont en jeu. Le présent effort d'amélioration des procédures de l'Organisation devrait résoudre ces questions.</p>	<p>Bureau régional, en collaboration avec le Service de la programmation (ODP) et la Division des ressources (RE)</p>	<p>Le Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest a réuni tous les bailleurs de fonds présents dans la région, en juillet, en septembre et en décembre 2002. Des missions à Londres, Bruxelles et plusieurs discussions à Nouakchott et Rome ont eu lieu. Le problème n'est pas une question de sensibilisation aux questions humanitaires mais une question de délais inhérents à la logistique. Ce débat dépasse largement le cadre de cette consultation dans la mesure où il n'est pas spécifique à l'Afrique de l'Ouest.</p>



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
CILLS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	Organisation non gouvernementale
OSA	Observatoire de la sécurité alimentaire
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalier
SAP	Système d'alerte précoce
VCT	Vivres-contre-travail
VPF	Vivres pour la formation

